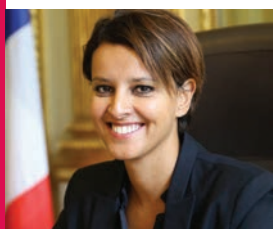


# ANNÉE DU 2015 SPORT 2016 DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ



**N**otre ambition : promouvoir le développement des pratiques sportives à l'école et du sport scolaire autour et avec les grands événements sportifs nationaux, européens et internationaux à venir.

L'année 2015-2016 sera en effet marquée par l'organisation en France de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton et l'UEFA - Euro 2016 de football.

En prenant appui sur ces différentes manifestations, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives dans le cadre d'une **Année du sport de l'école à l'université**.

Cette opération vise à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes à l'école, et hors de l'école, avec un large réseau associatif qui donne à chacun la possibilité de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités. Elle doit permettre de souligner que le sport et l'école s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, etc.

Je vous remercie de votre mobilisation. Faites vivre le sport scolaire et ses valeurs tout au long de cette belle année 2015-2016.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

**Najat Vallaud-Belkacem**

Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## OBJECTIFS

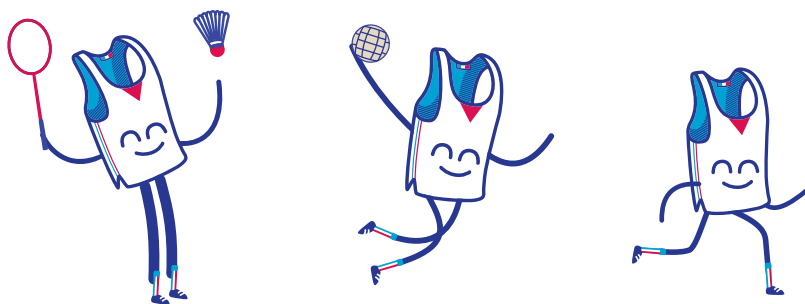
---

### **Valoriser les pratiques sportives de l'école à l'université et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire pour :**

- ▶ améliorer les capacités physiques des jeunes dans un but de bien-être, de santé et de développement personnel ;
- ▶ leur permettre d'accéder au domaine de la culture que représente l'ensemble des activités physiques, sportives et artistiques ;
- ▶ leur faire acquérir les compétences nécessaires à l'entretien de leur vie physique et citoyenne ;
- ▶ faciliter l'intégration en créant du lien social, via les activités physiques et sportives ;
- ▶ contribuer à la réussite scolaire et universitaire ;
- ▶ renforcer la vie associative de la communauté scolaire et universitaire dans son ensemble.

### **Le sport, un outil pédagogique contribuant aux différents domaines de formation de l'enseignement pour :**

- ▶ favoriser lors de l'année scolaire 2015-2016 des approches croisées du sport ;
- ▶ développer et valoriser des ressources pédagogiques, et se saisir du sport comme objet didactique pour les apprentissages disciplinaires.



### **Le sport, un outil renforçant les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le milieu associatif :**

- ▶ mobiliser le sport scolaire pour créer ou renforcer du lien avec les parents d'élèves, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'école ;
- ▶ développer la pratique du sport scolaire, en particulier sur les établissements de l'éducation prioritaire et chez les filles ;
- ▶ améliorer la qualité de la vie étudiante avec un renforcement des partenariats ;
- ▶ corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

## PILOTAGE DES ACTIONS

Un comité de pilotage national réunissant les services de l'administration centrale et les partenaires listés en page 4, est mis en place pour coordonner cette **Année du sport de l'école à l'université**.

Afin de mobiliser largement la communauté éducative et favoriser sa réussite au niveau académique et départemental, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) et les cadres régionaux et départementaux du sport scolaire et universitaire pourront accompagner et recenser les initiatives locales menées dans le cadre de l'opération, en partenariat avec le mouvement sportif local.



## LABELLISATION ET VALORISATION DES ACTIONS

**Le label «Année du sport de l'école à l'université» est attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :**

- ▶ se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015-2016 ;
- ▶ reposer sur un partenariat entre d'une part un établissement d'enseignement et d'autre part un acteur du mouvement sportif (scolaire, universitaire ou civil, ligue, club...) et/ou une association complémentaire (de l'école ou étudiante), ou des fondations... ;
- ▶ lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.

Afin de solliciter ce label, les porteurs de projet doivent inscrire leur action sur la page dédiée [eduscol.education.fr/annee-du-sport](http://eduscol.education.fr/annee-du-sport) du site ministériel.

Cette labellisation permet d'obtenir un kit de communication utilisable sur tous types de supports imprimés et numériques et de bénéficier d'une communication accrue sur les actions proposées (référencement dans le calendrier officiel de l'Année du sport de l'école à l'université et valorisation sur les réseaux sociaux).

Certains projets labellisés pourront bénéficier d'un soutien financier dans les conditions prévues par le cahier des charges téléchargeable à l'adresse [eduscol.education.fr/annee-du-sport](http://eduscol.education.fr/annee-du-sport).

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Pour promouvoir le sport comme outil pédagogique, le réseau Canopé valorisera des ressources pédagogiques existantes et en réalisera d'autres notamment autour d'actions emblématiques de cette **Année du sport de l'école à l'université**.

Ces ressources (films, vidéos, documents...) seront disponibles sur une plateforme dédiée à l'opération en direction des enseignants, des élèves et des étudiants, des parents et des animateurs.

# PARTENARIATS NATIONAUX ET LOCAUX

Cette opération nationale de promotion du sport pour tous doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices de l'école à l'université, en métropole et en outre-mer, mais également dans les établissements français de l'étranger.



Aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de ses services, de nombreux partenaires se sont engagés pour porter ce projet :

- ▶ le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère chargé de l'Enseignement agricole et la délégation interministérielle aux grands événements sportifs, les Agences Erasmus+France/Education-Formation et Jeunesse et Sports ;
- ▶ les fédérations sportives scolaires et universitaires (Usep, Ugsel, UNSS, FFSU) ;
- ▶ l'ensemble des représentants du monde universitaire (DGESIP, CPU, Grandes Écoles, groupement des directeurs de Suaps, C3D Staps...) et les établissements de l'AEFE ;
- ▶ le Comité national olympique et sportif français (Cnosf) et les fédérations sportives civiles particulièrement concernées cette année (FFBB, FFA, FFHB, FFBad et FFF).

Ce partenariat se déclinera dans les académies avec les structures locales et l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants...) pour enrichir et faire rayonner les actions menées.

Pour tous ces projets à dimension éducative et sportive, liés à des opérations d'ampleur nationale existantes ou à des initiatives strictement locales, nous adressons un grand merci aux partenaires qui par leurs concours, se mettent au service du développement et de la réussite de cette **Année du sport de l'école à l'université**.

#AnneeDuSport  
[education.gouv.fr/annee-sport](http://education.gouv.fr/annee-sport)

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
--	--	---	---	--

